Projet Associatif Global 2024-2028

Mobiliser un réseau au service d'une ambition commune : accompagner les parcours de vie des personnes handicapées.

Sommaire

Projet Associatif Global 2024-2028	;
Quelques repères sur l'AAPEI EPANOU4	Ļ
Notre raison d'être4	Ļ
Nos valeurs	Ļ
Notre histoire	Ļ
L'évolution de l'AAPEI EPANOU de 2018 à 2023	,
L'AAPEI EPANOU en 20246)
Nos ambitions pour 2028	,
Autodétermination	3
Revendiquer)
Inclusion9)
Richesses humaines : salariés)
Parcours)
Richesses humaines : bénévoles	-
Développement durable)
Coordonnées	,

Projet Associatif Global 2024-2028

Ce projet a été réalisé en accord avec les lignes directrices de la norme ISO 26000.

Un projet est avant tout une représentation du réel dans le futur, c'est à dire envisager, avec une connotation positive l'avenir et que demain ne sera pas comme hier.

Pour une association importante, même si aucune obligation légale n'impose de disposer d'un « projet associatif », un projet est une nécessité.

Nécessité pour se projeter dans une ambition commune et ainsi donner cohérence et visibilité à l'action associative.

Nécessité pour s'adapter aux changements observés et ainsi pérenniser l'objet associatif.

Un projet associatif est une affirmation politique qui permet à l'association de se définir, d'exercer sa maîtrise sur le temps qui passe et de se donner sa propre identité. Le projet associatif permet de rêver l'association, tout en l'ancrant dans l'action concrète.

Si le projet associatif est avant tout une question d'identité visible, les questions de la méthode et de la formalisation sont néanmoins importantes.

Pour définir le projet associatif 2024-2028 de l'AAPEI EPANOU nous avons choisi d'affirmer notre responsabilité sociétale, c'est à dire de considérer que notre association opère dans un environnement dont nous dépendons mais que nous impactons également.

Pour préciser notre vision de notre responsabilité sociétale, nous nous appuyons sur les principes de la norme ISO 26000. Cette norme non contraignante propose des lignes directrices adaptables à toute organisation. Ces principes permettent de préciser quelles sont les questions centrales à l'œuvre au sein de la structure, comment l'organisation dialogue avec les différentes parties prenantes.

Cette norme, très souple et très adaptable, correspond à ce que notre organisation est : un acteur social engagé et à l'écoute de notre territoire et de ses acteurs.

Ainsi, 7 questions centrales guident notre projet associatif et définiront, progressivement, une démarche continue d'amélioration présente au sein des projets de nos établissements et services :

- 1. Autodétermination
- 2. Revendiquer
- 3. Inclusion
- 4. Richesses humaines : salariés
- 5. Parcours
- 6. Richesses humaines : bénévoles
- 7. Développement durable

D'un point de vue méthodologique, la construction du projet est réalisée à partir de deux sources

La première source est la réflexion d'un groupe, composé d'administrateurs, d'adhérents, de personnes accompagnées, de cadres de direction, de professionnels de terrain et de partenaires extérieurs. Ce collectif s'est réuni une dizaine de fois entre avril et novembre 2023.

Dans une volonté créative, les travaux de ce groupe se sont concentrés sur l'action associative : valeurs, raison d'être, actions à mener sur les 5 prochaines années.

La seconde source est la capitalisation des travaux de l'association des deux dernières années : bilan du projet associatif qui s'achève, réflexions menées lors des rencontres du Conseil d'Administration, projets des différentes commissions, etc...

L'ensemble a été finalisé lors d'une journée de travail commune au Conseil d'Administration, aux membres des CVS, aux cadres de direction et de terrain et aux partenaires associatifs.

Les personnes accompagnées ont contribué à l'élaboration du Projet Associatif Global. Des espaces dédiés organisés dans les établissements et services ont été animés par des membres du Conseil d'Administration pour permettre de recueillir, avec l'appui des professionnels, les réflexions et avis de plusieurs dizaines de personnes accompagnées.

Quelques repères sur l'AAPEI EPANOU

Notre raison d'être

Au-delà de son objet social défini dans ses statuts, une organisation, pour guider son action, doit disposer d'une raison d'être, c'est-à-dire être capable de formuler le « pourquoi existe-t-elle ? », en quelque sorte « quelle est sa mission ? ». C'est cette mission qui ensuite détermine le « que fait-on ? » et « comment le fait-on ? ».

En ce qui nous concerne, nous affirmons que :

« Toute personne en situation de handicap est, à la fois, vulnérable et pleine de richesses, et que nous pouvons l'accompagner à trouver sa place dans la société. »

Nos valeurs

Ces valeurs sont celles sur lesquelles nous nous basons pour prendre nos décisions stratégiques. Elles participent à créer notre culture commune, celle de nos adhérents, de nos salariés, de nos partenaires, des bénéficiaires de nos actions.

Affirmer ces valeurs dans notre projet associatif permet de les rendre visibles et partageables et ainsi de les rendre utiles en questionnant sans cesse nos actions.

- 1. Construire l'avenir : Favoriser l'autodétermination et permettre de penser son projet de vie.
- 2. S'exprimer librement : Créativité, différence, écoute.
- 3. Protéger et expérimenter : Expérimenter en sécurité, soutien, accompagnement.
- 4. Créer ensemble : Projets communs, implication des familles, des salariés, des partenaires et des personnes en situation de handicap.
- 5. Innover et s'ouvrir : Inclusion dans la cité, ouverture vers l'extérieur.
- 6. Privilégier l'humain : Humanisme, tolérance, respect, bienveillance.

Notre histoire

1955 : Accueil de quelques enfants dans un appartement à l'initiative de parents.

1956 : Création de l'association ADAPEI de Haute-Savoie.

1969 : Transformation de cette association en Association Familiale des parents d'enfants inaptes de la Haute-Savoie - section autonome d'Annecy et de ses environs (autonomie et développement de structures).

1973 : Regroupement des structures existantes et implantation à Seynod.

1989 : Nouvelle dénomination « Association des amis et parents d'enfants inadaptés d'Annecy et de ses environs (AAPEI) »

Les années 2000-2015 sont consacrées à la recherche de nouvelles offres de service dont celle liée au vieillissement ; la gestion d'un service d'accompagnement à la vie sociale est transférée vers l'AAPEI Epanou par l'Association Amitié et avenir.

2017: Nouvelle dénomination « AAPEI EPANOU ».

Poursuite du développement de la mission associative pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux des personnes en situation de handicap et leurs familles.

2018 : L'AAPEI EPANOU construit son projet associatif pour les 5 années à venir, jusqu'en 2023. L'AAPEI EPANOU est reconnue « association de bienfaisance et d'assistance » ce qui l'autorise à recevoir des legs et libéralités.

Ouverture de la cuisine centrale desservant tous les établissements de l'association.

L'évolution de l'AAPEI EPANOU de 2018 à 2023

En 2018, l'Association gère une quinzaine d'établissements et services, accompagne environ 600 personnes handicapées et emploie environ 400 salariés.

Depuis, l'association n'a cessé de se développer, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses établissements et services dont elle assure la gestion, de nombreuses initiatives parmi lesquelles :

2019 : Intégration d'un nouveau service CAP 'HANDI SERVICE, Service Autonomie à Domicile (SAD) à destination exclusive de personnes en situation de handicap.

Transformation de l'IME (Institut Médico-Éducatif) et du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) en DIME (Dispositif Intégré Médico Éducatif).

Déplacement du siège de l'association depuis la rue Louis Bréguet à la rue Gustave Eiffel, toujours à Seynod.

2020 : À compter de mars 2020, conformément aux directives gouvernementales liées à l'épidémie de COVID, l'association est contrainte de fermer l'ensemble de ses établissements et de renvoyer les personnes accompagnées vers leurs foyers, à l'exception des résidents de l'EAM (Établissement d'Accueil Médicalisé) les Iris qui n'ont généralement plus de famille.

Création de l'Art'Recyclerie à La Balme de Sillingy.

Élaboration de chartes précisant le cadre des relations entre l'Association et les bénévoles, les partenaires et les sponsors.

Rénovation du foyer d'hébergement de Seynod.

Ouverture des hébergements des Hauts de Chosal à Cruseilles.

Ouverture progressive d'un accueil de jour de l'EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé) de la Ferme des Roches.

Lancement du projet d'extension de la Ferme des Roches avec la construction d'un nouveau bâtiment d'hébergement.

2021 : Eric PROWALSKI, chef des cuisines du restaurant étoilé Michelin en 2021 La Rotonde de l'Hôtel des Trésoms à Annecy, devient le parrain de l'association.

Ouverture du parcours sensoriel pieds nus à l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) la Ferme de Chosal, établissement ouvert 7jours/7 pendant 7 mois de l'année.

Ouverture d'un accueil de jour à temps partiel à Seynod pour des travailleurs de l'ESAT.

Comme l'ensemble des associations du secteur médico-social, l'AAPEI EPANOU fait durablement face à une crise des ressources humaines sans précédent.

2022 : Lancement du projet de rénovation du site des Césardes de l'ESAT du Parmelan avec rachat à la Ville d'Annecy du tréfonds du terrain.

2023 : Projet d'élaboration d'une charte de l'Administrateur.

Lancement des travaux d'élaboration du projet associatif 2024 - 2028.

Création d'un internat de répit au DIME (Dispositif Intégré Médico-Educatif).

Début des travaux d'extension de l'EAM de la Ferme des Roches à Chaumont.

Obtention de l'arrêté de l'appel à projet pour l'extension du foyer de Vie « Les Roseaux » à destination de jeunes relevant d'amendements Creton.

Fin 2023, l'AAPEI EPANOU accompagne plus de 1000 personnes en situation de déficience intellectuelle et/ou porteuses d'autisme. Elle emploie 450 salariés pour assurer les accompagnements au sein de 17 établissements et services situés principalement sur le bassin annécien. Elle compte 324 adhérents, un Conseil d'Administration composé de 24 membres dont un Bureau de 10 membres.

L'AAPEI EPANOU en 2024

Notre association compte 324 familles adhérentes, essentiellement implantées sur le bassin annécien. Au fur et à mesure de l'élargissement des établissements et services qu'elle gère, de plus en plus d'adhérents sont présents plus largement sur l'ensemble du département.

L'association accueille et accompagne, au travers de ses 17 établissements et services agréés, répartis sur 20 sites, plus de 1000 personnes porteuses de déficiences intellectuelles et/ou d'autisme.

- Un complexe enfant est composé d'une crèche inclusive de bientôt 15 places et d'un Dispositif Intégré Médico-Educatif de 155 places dont 37 d'internat.
- Un premier complexe de travail protégé et d'hébergement sur Seynod et Rumilly, Le Parmelan, est composé d'un Établissement et Service d'Aide par le travail de 193 places, de 96 places d'hébergement (foyer de vie, foyer d'hébergement et appartement de soutien) et de 10 places d'accueil de jour.

- Un second complexe de travail protégé et d'hébergement avec La Ferme de Chosal, un Établissement et Service d'Aide de 63 places situé à Copponex, et les Hauts de Chosal à Cruseilles avec 63 places d'hébergement (foyer d'hébergement, dont accueil temporaire, appartements de soutien et Petite Unité de Vie pour personnes handicapées vieillissantes).
- Le complexe Balme et Sillingy est composé de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Les Iris, dédié aux personnes vieillissantes et dépendantes, situé à Sillingy (42 places d'hébergement et 5 d'accueil de jour) et du foyer de vie Les Roseaux, situé à La Balme de Sillingy qui compte actuellement 43 places d'hébergement et 8 d'accueil de jour. Une extension de ce dernier est en cours pour 28 places d'hébergement et 7 places d'accueil de jour supplémentaires.
- Un complexe de services, composé du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) Archim'Aide (110 places sur le bassin Annécien), du Dispositif Horizon (20 places) dédié à l'accompagnement vers une insertion socio-professionnelle de jeunes adultes autistes relativement autonomes et de Cap'Handi Services, Service d'Autonomie à Domicile spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation handicap.
- L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Ferme des Roches, situé à Chaumont est dédié à l'autisme, son extension permet d'offrir 41 places en hébergement et 5 en accueil de jour dès 2025.

Pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de son activité, l'AAPEI EPANOU est une association gestionnaire du secteur médico-social employant près de 450 collaborateurs et disposant de 36 millions d'euros de budget annuel.

Nos ambitions pour 2028

Notre intention reste, en construisant le projet associatif 2024-2028, d'imaginer le réel de l'association dans un avenir à 5 ans et d'élaborer une stratégie pour qu'il se concrétise.

L'élaboration du projet associatif s'impose non comme une obligation mais comme une nécessité pour définir l'identité de notre association, mobiliser et fédérer l'ensemble de ses membres, la faire évoluer dans le temps et de renforcer sa capacité d'action concrète.

En s'appuyant sur la démarche de la norme ISO26000 et de ses lignes directrices, l'association est parvenue à faire émerger 7 questions centrales qui vont définir le cadre de sa responsabilité sociétale et guider son projet associatif pour les 5 prochaines années, jusqu'en 2028.

C'est à partir de réflexions collectives conduites au sein de l'AAPEI EPANOU, sur les valeurs de l'association, sa raison d'être, sa mission, les actions à mener ainsi que la capitalisation des travaux engagés ces dernières années, que le Projet Associatif Global 2024-2028 se trouve finalisé. Il repose sur une idée fondatrice et fédératrice, utile pour la conduite de ses actions futures dans le cadre d'une stratégie d'ensemble visible et partageable :

« Toute personne en situation de handicap est à la fois vulnérable et pleine de richesses et nous pouvons l'accompagner à trouver sa place dans la société. »

À travers la mise à jour du projet associatif et sa mise en œuvre nous rêvons de :

- Renforcer le rôle et l'importance de l'AAPEI EPANOU pour favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées et apporter des réponses adaptées et individualisées tout au long de leurs parcours de vie, quel que soit leurs âges ou la nature de leurs besoins (domicile, vie quotidienne, travail, loisirs, vieillissement...).
- Revendiquer et respecter le rôle, le soutien et l'engagement de tous les acteurs (personnes accompagnées, administrateurs, bénévoles, parents et proches, salariés, partenaires...) permettant à chacun d'investir sa juste place et d'exercer ses droits. Redevenons attractifs et fidélisons nos richesses humaines.
- Affirmer la volonté inclusive dans la société comme un droit inaliénable et premier des personnes accompagnées. Ainsi, nous continuerons à accompagner les personnes afin qu'elles soient au cœur des projets, actions, réflexions. Selon notre éthique politique, associative, professionnelle et sociétale, il n'est pas envisageable de faire sans ou à la place des personnes accompagnées.
- Ne laisser personne sans solution, en accompagnant toutes les situations relevant du champ d'action du secteur médico-social. Être en capacité de coordonner le besoin de soins.

Porter les valeurs humaines et éthiques de l'AAPEI EPANOU, tant à l'interne qu'à l'externe.

Autodétermination

Reconnaître et développer la capacité à convertir ses ressources en libertés réelles (en exprimant ses volontés et ses choix) et s'en donner les moyens (en vivant ou expérimentant). Il ne s'agit pas de se cantonner à des possibilités théoriques et/ou décidées par d'autres, mais bien de vivre des réalités librement choisies et concrètes.

- 1. Bien communiquer en utilisant la communication aidée dans tous les établissements et services et pour tout ce qui concerne les personnes accompagnées.
 - L'autodétermination induit le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur ainsi que de pouvoir disposer du temps nécessaire pour accompagner les personnes à toujours plus de liberté. Elle nécessite de mettre en place et de développer tous les outils existants pour faciliter l'accès des personnes à l'expression de leurs besoins, envies et idées.
- 2. Étendre la représentation des personnes concernées au sein de l'association.
 - Au Conseil d'Administration et toutes autres instances relatives à l'association, afin que si l'inclusion des personnes accompagnées est envisagée, elle puisse se réaliser dans les meilleures conditions pour elles-mêmes, sans pour autant entraver les travaux associatifs. Les administrateurs étudieront la possibilité et les modalités de contribution des personnes accompagnées dans les instances associatives dans le respect de l'altérité de chacune d'elles.
 - Développer la pair-aidance afin de favoriser les liens interpersonnels et la transmission de compétences et de savoirs, les administrateurs et les professionnels veilleront à encourager et faciliter l'entrée en relation des personnes accompagnées entre elles.
- 3. Promouvoir le concept d'autodétermination au sein de l'association.

 Afin que le concept d'autodétermination se concrétise, l'association procédera au déploiement des formations correspondantes et un référent Autodétermination sera désigné dans chaque établissement et service médico-social à compter de 2025.

Revendiquer

C'est exiger les moyens financiers et humains pour accompagner toutes les personnes handicapées et leurs familles. Cela passe par la reconnaissance de l'expertise et de la valorisation du travail des professionnels.

- 1. Poursuivre la mobilisation associative.
 - L'association a pour objectif d'être représentée dans toute instance au sein du Département permettant de faire connaître l'association et ses revendications (ex : Udapei 74, projet Collectif Handicap 74).
 - Les membres du Conseil d'Administration se mobiliseront pour relayer les revendications associatives auprès des pouvoirs publics et des partenaires.
- 2. Continuer à développer des solutions adaptées selon les besoins et les enjeux de parcours des personnes accompagnées.
 - En s'appuyant sur des espaces d'expression existants ou à créer tels que le Conseil d'Administration, les Conseils de la Vie Sociale, le comité d'éthique ou autres, associant les personnes concernées et leurs proches, l'association avec l'appui de ses professionnels œuvrera pour que les personnes accompagnées puissent exercer pleinement l'ensemble de leurs droits.
 - Elle veillera à défendre, notamment dans le cadre de la négociation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) négocié avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, la personnalisation de l'accompagnement des personnes dans le cadre de la vie en collectivité au moyen de solutions diverses, souples et modulaires.

Inclusion

Vivre avec les personnes avec ou sans handicap dans tous les moments de la vie. Avoir les mêmes droits que tout le monde et les rendre accessibles : droit à l'école, droit aux soins, droit au travail, droit au logement, droit aux loisirs et droit aux relations avec les autres.

- 1. Promouvoir une scolarisation inclusive.
 - L'association s'engage à développer l'inclusion scolaire en Unités d'Enseignement Externalisées et à travailler à la prévention des ruptures de parcours, grâce notamment à la constitution d'équipes mobiles pouvant intervenir dans les établissements scolaires en soutien au personnel enseignant.
- 2. Développer les actions socio-citoyennes d'utilité sociale.
 - L'association veillera à promouvoir, avec l'appui de ses professionnels, l'inclusion sociale en soutenant la contribution des personnes accompagnées à des actions de

bénévolat leur permettant de faire la démonstration de leurs capacités et d'en prendre elles-mêmes conscience.

- 3. Promouvoir l'accompagnement à la santé des personnes accompagnées.
 - L'association mènera toute action de sensibilisation ou de formation de ses professionnels ou de coopération avec des établissements de santé, afin de garantir un accompagnement à la santé qualitatif des personnes accompagnées.
- 4. Renforcer la participation sociale des personnes handicapées vieillissantes.
 - Afin de maintenir les personnes handicapées vieillissantes dans une dynamique sociale active, l'association encouragera le recours aux Clubs Seniors, les relations avec les EHPAD et toutes autres actions intergénérationnelles favorisant les liens sociaux.

Richesses humaines : salariés

Avoir tous nos postes pourvus par des personnels formés, compétents et heureux d'être là.

- 1. L'Association s'engage à développer de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des salariés de l'association.
 - Soucieuse de reconnaitre ses salariés à leur juste niveau de compétences et d'implication, l'association poursuivra sa mobilisation pour la revalorisation salariale de l'ensemble des métiers du médico-social, s'indexant sur l'inflation et prime de la vie chère.
 - Consciente des difficultés rencontrées par ses salariés lors de la recherche d'un logement et du coût de l'immobilier en Haute-Savoie, l'association engagera une étude sur la possible constitution d'un parc immobilier pour ceux-ci ainsi que la faisabilité d'une offre de logement pour ceux rencontrant des difficultés sociales.
- 2. Améliorer la politique de recrutement.
 - Afin de pallier les difficultés de recrutement, l'association poursuivra, par le biais de son Service Ressources Humaines, les actions de communication externe visant à faire la promotion des métiers de l'accompagnement et particulièrement des postes qu'elle propose.
 - Elle étudiera toutes pistes en vue de recruter, comme la possibilité de recruter des salariés aux profils « atypiques », tels ceux n'émanant pas nécessairement de la filière « Accompagnement à la personne » mais ouverts à suivre les formations adéquates.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont déjà associés aux processus de recrutement des Directrices Directeurs et Directrices Directeurs Adjoint(e)s, l'association mènera une étude quant à la pertinence et aux modalités de contribution des représentants des personnes accompagnées au processus de recrutement.

Parcours

Accompagner l'évolution de la personne par la co-construction et le suivi des actions afin de répondre en s'adaptant à ses besoins, ses souhaits, et ses capacités.

- 1. Placer la personne accompagnée au centre de la définition de son projet de vie.
 - Parce que la mission de l'association est l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles tout en favorisant son auto-détermination, la personne accompagnée sera associée systématiquement à la construction à son projet personnel.
 - Elle bénéficiera d'outils de communication adaptée mis à disposition au sein des établissements ou services.
 - Un référent Parcours sera désigné systématiquement dans les établissements ou services.
- 2. Accompagner l'implication des familles dans la définition du projet personnalisé.
 - Les familles seront associées à la construction du projet personnalisé de leur proche, sous réserve de l'accord de celui-ci. Elles bénéficieront d'une information claire et adaptée, ce qui leur permettra d'anticiper la suite du parcours de leur proche avec les professionnels.
- 3. Favoriser la continuité des interventions et la coordination des professionnels au service des parcours des personnes accompagnées.
 - L'association aura le souci d'harmoniser ses pratiques en matière de dossier unique, de mobilité professionnelle des travailleurs en situation de handicap, d'accompagnement à la santé et de personnes handicapées vieillissantes.

Richesses humaines : bénévoles

Avoir des bénévoles engagés, formés et heureux d'être là.

- 1. Identifier les besoins en termes d'actions de bénévolat.
 - Un état des lieux des besoins en termes de bénévolat dans les structures sera établi et remis à jour régulièrement.
- 2. Favoriser la mise en œuvre des actions de bénévolat.
 - L'association consolidera le fonctionnement de la Commission Bénévolat dans le but de recruter des ressources bénévoles et de les fidéliser pour intervenir dans chacun des établissements au sein desquels un référent en charge du bénévolat sera identifié.
 - Les administrateurs et les professionnels veilleront à favoriser la participation des personnes accompagnées qui souhaiteraient s'impliquer bénévolement dans l'organisation d'évènements associatifs.
- 3. Promouvoir et valoriser les actions de bénévolat au sein de l'association :
 - Il sera traité de la place des bénévoles dans les projets d'établissement et de service ce qui fera l'objet d'un article à insérer lors de l'actualisation des documents.
 - Des vidéos seront réalisées afin de faire la promotion des actions de bénévolats au sein des établissements et aussi pour mettre en avant le rôle des administrateurs.

• Des « journées du bénévole », associées à des moments conviviaux, seront organisées afin de favoriser la rencontre et l'émulation autour d'actions ponctuelles ou militantes. Elles seront l'occasion d'identifier les compétences et l'appétence des bénévoles.

Développement durable

Adapter nos pratiques pour favoriser la sobriété énergétique et l'économie des ressources naturelles.

- 1. Poursuivre et renforcer les actions menées dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).
 - L'association entend assumer sa responsabilité d'acteur sociétal majeur sur le bassin annécien et sollicitera la création d'un poste dédié à la démarche RSO auprès de ses financeurs.
 - Des Ambassadeurs RSO seront nommés dans les établissements dans les années à venir.
- 2. Favoriser la sobriété énergétique.
 - L'association soutiendra les aménagements nécessaires à favoriser la sobriété énergétique pour des raisons d'économie d'énergie et de nécessité écologique.
- 3. Améliorer les pratiques en termes de consommation alimentaire et de mobilité.
 - L'association intensifiera l'évolution de son parc automobile en privilégiant des solutions plus durables et moins polluantes tout en travaillant à une gestion mutualisée des transports.
- 4. Poursuivre et renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels au développement durable.
 - L'association soutiendra les initiatives de formation, de sensibilisation, de proposition et de communication sur tout sujet relatif au développement durable.
 - Elle favorisera l'harmonisation des pratiques de tri et recyclage des déchets dans ses établissements et services, l'entretien des espaces extérieurs et l'établissement d'un guide des bons plans à destination des professionnels.
- 5. Favoriser l'inclusion au sein de la démarche de développement durable.
 - L'association soutiendra et fera la promotion des actions et initiatives citoyennes inclusives, telles que l'Art Recyclerie qui permet à des personnes accompagnées de trouver ou de retrouver un rôle social.

Coordonnées

Adresse: AAPEI EPANOU, 32 rue Gustave Eiffel - Zone des Césardes, Seynod - 74600 Annecy

Téléphone: 04 50 69 30 75

Courriel: contact@aapei-epanou.org

Site internet: epanou.org